

● (1502)

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FAULKNER—LA COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ PERMANENT

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pendant la période des questions, le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) a induit la Chambre en erreur, et je ne dis pas qu'il l'ait fait intentionnellement. Mais il a réitéré ce qu'il avait déjà dit en dehors de la Chambre, à savoir que j'avais refusé de comparaître devant le comité parlementaire chargé d'étudier les prévisions budgétaires de mon ministère. Voici quels sont les faits: depuis le 1^{er} mars mes prévisions sont aux mains du comité qui ne s'est pas réuni et ne m'a pas invité à témoigner. Si on me l'avait demandé, je me serais présenté, bien entendu.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUESADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose:

Que le 3^e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, présenté à la Chambre le mercredi 22 mars 1978, soit agréé.

—Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de débattre de cette motion. Nous voudrions en fait qu'elle soit rapidement agréée par la Chambre. Elle est inscrite au *Feuilleton* depuis le 22 mars, ce qui fait presque un mois. Nous avons attendu que le ministre de la Justice (M. Basford) soit disposé à ouvrir le débat, mais nous estimons qu'il a eu suffisamment de temps pour faire une déclaration, et qu'il y a eu également suffisamment de temps d'écoulé pour permettre à la Chambre de donner son avis sur les recommandations de ce rapport unanime, le troisième rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Puis-je dire, pour situer le rapport, qu'il découle d'un ordre de renvoi de la Chambre daté du 18 novembre 1977 par lequel la Chambre renvoyait au comité le sujet des bills d'initiative parlementaire suivants: C-206, C-207, C-239, C-241, C-318, C-325, C-348, C-399, C-400 et C-402. Tous ces bills traitent de la question de la pornographie et proposent des amendements au Code criminel de façon à définir plus précisément la pornographie et l'obscénité et à prévoir des peines plus sévères. Très brièvement, le comité a tenu un certain nombre d'audiences et a entendu des témoins.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a la parole.

M. McGrath: Merci, monsieur l'Orateur. Je disais que le comité a tenu un certain nombre d'audiences, entendu des témoins de partout au pays, les chefs de police des grandes villes du Canada, les représentants du clergé ainsi que ceux du monde scientifique et universitaire. Après avoir entendu les témoignages et étudié certaines des formes plus offensantes de pornographie qui sont en fait importées en fraude au Canada par le système de distribution de ce genre de cochonnerie du

Justice et questions juridiques

monde interlope, le comité en est venu à la conclusion unanime dans ses recommandations qu'il fallait apporter des changements importants au Code criminel. Il a aussi recommandé de redéfinir la pornographie, et plus particulièrement l'exploitation des enfants.

J'aimerais rendre hommage au député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: C'est un parlementaire remarquable et il a démontré qu'il peut présider un comité avec justice et impartialité. Je souhaiterais que certains de ses collègues ministériels l'imitent.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je puis assurer mes collègues d'en face ainsi que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que, s'ils prenaient le député de Windsor-Walkerville en exemple, il s'effectuerait beaucoup plus de travail aux comités et les comités de la Chambre deviendraient beaucoup plus productifs.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je recommande ce rapport unanime à la Chambre. J'espère qu'elle l'agréera rapidement. Nous comptons que, si la Chambre accepte les recommandations unanimes du comité, le ministre de la Justice fera en fin de compte son devoir et présentera un bill reflétant les recommandations du comité permanent.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je répondrai brièvement aux propos du député en proposant que l'on approuve son rapport. Sans vouloir parler de contretemps, je dirai que j'espérais être prévenu plus tôt que ce rapport serait discuté à 3 heures aujourd'hui. Cependant je suis d'accord avec ce qu'a dit mon collègue au sujet du député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), président de ce comité, et je tiens à féliciter ce dernier ainsi que tous les autres membres du comité pour le travail qu'ils ont fait sur la pornographie, sujet qui inquiète toute la Chambre et qui ne manque pas de me préoccuper vivement moi-même ainsi que mes services et ceux du ministère du Revenu national qui sont chargés d'appliquer la loi sur les douanes. En outre, il cause beaucoup de soucis aux procureurs généraux provinciaux, avec lesquels je me suis entretenu à ce sujet à plusieurs reprises, ainsi que les chefs des polices locales chargées de faire respecter la loi à l'échelon municipal.

Le comité a fait beaucoup de travail et son rapport est un document de valeur. Nous serons donc heureux de ce côté-ci de la Chambre de donner notre appui à la motion du député. Toutefois, je désire officiellement exprimer quelques réserves car les procureurs généraux provinciaux ont informé le comité et m'ont fait savoir par un document officiel qu'ils m'ont adressé, qu'à leur avis on ne devrait pas adopter de mesure législative à ce sujet avant de leur donner l'occasion de présenter d'autres observations. Nous avons examiné cette question lors de la conférence fédérale-provinciale des procureurs généraux l'automne dernier. Les procureurs généraux des provinces ont de nouveau discuté de cette question et ils m'ont fait savoir qu'ils désiraient faire apporter certaines modifications mais qu'ils m'adresseraient des propositions concrètes.